

La pension et l'entretien de chaque détenu coûtent à la Province  
\$100 par année.

Pour résumer, les économies suivantes pourraient être faites.

Traitement de deux Protonotaires.....	\$5,200 00
Salaire de deux employés de la Cour Supérieure, au moins.....	1,200 00
Salaire de deux employés de la Cour de Circuit, au moins.....	1,200 00
Salaire d'un employé du greffe des Tutelles.....	500 00
Dans le département du Grand Connétable.....	3,000 00
Salaire de trois messagers dans le Département de la Couronne et de la paix.....	1,250 00
Salaire de deux tourne-clefs.....	1,095 00
Garde et entretien de la Cour.....	1,000 00
	<hr/>
	\$14,445 00

Le tout humblement soumis,

[Signé,]

J. E. ROBIDOUX.

Montréal, 25 Avril 1879.